



24 janvier 2019

Scolarité primaire

Augmentation de l'horaire hebdomadaire des élèves de 1H

Le Département de l'économie et de la formation a organisé durant l'automne 2018 une consultation relative à l'augmentation de l'horaire scolaire hebdomadaire des élèves des deux premières années de scolarité primaire (1H et 2H). Au terme de celle-ci, le Conseil d'Etat a décidé, sur proposition du département, d'augmenter de 12 à 16 périodes, dès l'année scolaire 2020/2021, le temps passé en classe par les enfants durant leur première année de scolarité primaire (1H). En deuxième année (2H), le temps de classe demeure inchangé. Des mesures seront par ailleurs introduites pour faire face aux difficultés grandissantes rencontrées par les élèves durant leurs premières années d'école.

Le temps consacré aux apprentissages fondamentaux et à la socialisation représente une composante essentielle dans le développement de l'enfant durant les premières années de la scolarité primaire. Or, en comparaison intercantonale, les élèves valaisans de première année primaire (1H) ont un des temps d'école les plus bas de Suisse.

Partant de ce constat et sur la base d'analyses effectuées par le Service de l'enseignement, le Département de l'économie et de la formation (DEF) a conduit une large consultation auprès des communes, des commissions scolaires, des directions d'école, des associations de parents ainsi que des enseignants. Il proposait d'augmenter de 4 périodes par semaine le temps hebdomadaire d'école des degrés 1H et 2H.

Au terme de cette consultation, le Conseil d'Etat a soutenu la proposition du DEF d'augmenter le temps passé en classe par les élèves de première année (1H) et de maintenir inchangé l'horaire scolaire des élèves de deuxième année (2H).

Le nombre de périodes hebdomadaires pour le degré 1H passera de 12 à 16 périodes. Selon les organisations locales, cette augmentation pourra se traduire par une période quotidienne supplémentaire. Mis à part un temps plus important pour les apprentissages fondamentaux, pour la socialisation, l'intégration et le soutien aux tâches éducatives des parents, cette augmentation raisonnable permettra une organisation familiale simplifiée.

Ce nouveau temps de classe pour les 1H permettra de maintenir la possibilité d'un congé le mercredi matin. Le temps de classe des élèves de 2H demeurant inchangé (24 périodes), tous les élèves pourront débiter la classe à la même heure, mais n'auront pas le même nombre de demi-journées d'école. De plus, afin de travailler une demi-journée avec les 1H uniquement, les enseignants de ces degrés disposeront de 4 périodes supplémentaires (28 périodes hebdomadaires).



Sur le plan financier, l'incidence est évaluée à 2 millions de francs pour l'ensemble du canton, pris en charge à 70% par le canton et 30% par les communes, avec à la clé l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves et des conditions de travail pour les enseignants.

Afin de laisser le temps nécessaire aux changements induits par cette modification, l'entrée en vigueur de cette augmentation sera effective dès l'année scolaire 2020/2021.

Conscient des difficultés grandissantes des élèves des premières années d'école, le département en charge de la formation attribuera des ressources aux médiateurs scolaires afin qu'ils puissent également apporter leurs compétences et leur expertise dans les classes de 1H à 4H dès la rentrée scolaire prochaine 2019/2020. Le département renforcera également la dotation des directions d'école primaire pour encadrer les élèves aux besoins particuliers, notamment ceux du cycle 1.

Personnes de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation
027 606 40 00

Jean-Philippe Lonfat, chef du Service de l'enseignement, 027 606 42 00